

# INVESTIGATION DU SOUS-SOL / DIAGNOSTIC DE POLLUTION - AUDIT PHASE II

## ➤ QUAND REALISE-T-ON UN DIAGNOSTIC DU SOUS-SOL ?

Un diagnostic du sous-sol peut intervenir :

- soit dans le cadre d'une acquisition, ou de la vente d'un site (seconde phase), lorsqu'une contamination du sous-sol et/ou des eaux de surface/souterraines est suspectée.

Il s'agit alors d'un audit (ou « due diligence ») Phase II, qui succède à un audit Phase I (Cf. fiche technique).

L'objectif de cette seconde phase est d'estimer le risque environnemental lié à une pollution due à l'activité présente ou passée du site, les responsabilités associées et les coûts de dépollution;

- soit dans le cadre de la réalisation d'une Etude Simplifiée des Risques (procédure présentée dans le Guide Méthodologique sur la Gestion des sites pollués du Ministère de l'Environnement).

## ➤ EN QUOI CONSISTE UN DIAGNOSTIC DU SOUS-SOL ?

Un diagnostic du sous-sol comprend :

**L'étude historique du site :** cette partie consiste à recueillir toutes les informations concernant l'occupation passée du site, les opérations qui se sont succédées, les zones de stockage et de manipulation, les incidents ou accidents qui ont pu concourir à une pollution du sous-sol, etc.

**L'étude dite documentaire (géologique et hydrogéologique)** permettant d'obtenir les données sur la nature des terrains au droit du site, la présence des nappes souterraines, leur sens d'écoulement et leur utilisation. Ces données permettront de définir la vulnérabilité du site par rapport à la pollution.

**L'investigation du sous-sol** proprement dite : celle-ci peut être composée de sondages sols et éventuellement complétée par l'installation de piézomètres (mini-puits permettant d'échantillonner une nappe souterraine).



Cette investigation consiste à :

- Effectuer des sondages (et/ou piézomètres) dans les zones identifiées à risque par l'étude historique ou par la visite du site ;
- Utiliser des méthodes de forage adaptées à la nature des terrains rencontrés ;
- Prélever les échantillons selon les procédés d'assurance qualité ;
- Rechercher les polluants susceptibles d'être présents.

## ➤ LES ATOUTS DE NERTHUS-ENVIRONNEMENT

Grâce à ses équipes multidisciplinaires composées de chimistes, géologues et hydrogéologues, NERTHUS-ENVIRONNEMENT vous propose ses prestations dans le cadre :

- d'audits d'acquisition ou de vente (en France et à l'étranger),
- de réalisation d'études simplifiées des risques et
- d'audits de cessation d'activité sur l'ensemble du territoire français.

NERTHUS-ENVIRONNEMENT

130 Rue de Richemont – 60730 LACHAPELLE SAINT PIERRE  
Tel /Fax : 03.44.84.70.36 – E-mail : contact@nerthus-environnement.fr  
[www.nerthus-environnement.fr](http://www.nerthus-environnement.fr)